

Synthèse générale

Dans cette synthèse, il s'agit de cerner les lignes de force qui se dégagent des résultats de l'enquête et de souligner quelques pistes de recherche ayant pour objectif l'amélioration de la connaissance pour une meilleure maîtrise de la problématique et quelques orientations en matière de politiques.

Le profil sociodémographique des migrants de retour

L'analyse des caractéristiques socio- démographiques et des trajectoires a permis de dresser un profil du migrant de retour et de considérer de manière dynamique les diverses variables spatiales dans leurs corrélations avec le projet migratoire.

Au niveau de l'approche individuelle, la répartition par sexe des migrants de retour en tant que principaux acteurs de la migration (PAM¹) enquêtés montre le faible pourcentage des femmes concernées par la migration de retour (2%), traduisant ainsi l'inégalité classique des hommes et des femmes face à la migration ancienne. On note beaucoup moins de femmes concernées par la migration de retour dans la région de Souss-Massa-Draa que dans celle du Grand Casablanca, puisqu'elles ne représentent que 0,4% des migrants de retour contre 3,3% respectivement. Les migrants de retour de l'enquête sont en effet essentiellement des hommes partis dans leur majorité vers les années 60 (44%). Ils sont le reflet de la première vague de la migration comme l'attestent les résultats de l'enquête qui révèlent que les migrants de retour enquêtés, sont partis avant l'âge de 30 ans, et sont revenus globalement après l'âge de 60 ans et appartiennent majoritairement (environ 70%) à la première vague migratoire, celle des années 50 et 60.

Au niveau de l'approche ménage, la répartition par sexe de l'ensemble de la population des ménages des migrants de retour enquêtés présente un certain équilibre entre les deux sexes (52% pour les hommes contre 48% pour les femmes), alors que celle relative à la population ayant participé à l'acte migratoire reflète bien un déséquilibre en faveur des hommes en affichant une nette supériorité numérique de ces derniers (76,3%) par rapport aux femmes (23,7%).

¹ Le migrant de retour qui est le principal acteur de la migration dans le ménage est l'unité d'observation de cette enquête. Il s'agit de toute personne responsable du projet migratoire au sein du ménage échantillon qui a pris la décision d'émigrer à l'étranger, de s'y installer pour une période donnée et de retourner définitivement au Maroc. Dans la suite de cette synthèse on le désignera par le migrant de retour tout court.

Dans la région de Souss-Massa-Draa, on trouve un peu plus de quatre migrants de retour pour une migrante (83,5% contre 16,5%) alors que dans la région du Grand Casablanca ce rapport est beaucoup plus bas: un peu plus de deux migrants pour une migrante (71,2% contre 28,8%).

L'un des résultats importants de l'étude est que les migrants de retour ont eu un parcours migratoire assez long: 57,9% ont séjourné à l'étranger pour une durée de plus de 20 ans, 14,3% entre 15 et 19 ans et 11,8% entre 10 et 14 ans. Peu de personnes ayant émigré récemment ont été dégagées par l'enquête. 72,5% d'entre eux sont âgés de plus de 60 ans et 15,2% de 50 à 59 ans.

La vieillesse de la structure par âge des migrants de retour est observée dans les deux régions du Grand Casablanca et de Souss-Massa-Draa, avec cependant, un net rajeunissement relatif dans la première région. L'âge moyen des migrants de retour est de 60 ans contre 68 ans respectivement. Les migrants de retour âgés de 60 ans et plus représentent 61,3% contre 85,2% respectivement dans les deux régions. Ceux âgés de 50-59 ans représentent 17,6% contre 12,5% alors que ceux de la tranche d'âge 40-49 ans représentent 11,8% contre seulement 1,2%. Cette différence est encore plus nette au niveau des jeunes de moins de 40 ans (9,2% contre 1,2%). Ce rajeunissement des migrants de retour dans la région du grand Casablanca par rapport à Souss-Massa-Draa s'explique par la différence dans l'ancienneté migratoire. En effet, la région de Souss-Massa-Draa est un foyer d'émigration plus ancien que Casablanca. Il est vrai que cette dernière région est un pôle d'attraction des migrants en provenance de toutes les autres régions du Maroc. Elle est donc supposée abriter, dans une large mesure, les migrants de retour les plus qualifiés et ceux qui sont aptes à investir.

L'étude du lien de parenté des migrants de retour avec le chef du ménage permet de relever que parmi les 1467 migrants de retour enquêtés, la quasi-totalité, soit 97,4%, sont à la tête de leur ménage, 1,6% sont des enfants du chef du ménage, 0,5% sont des épouses du chefs de ménage et le reste, soit 0,5% se compose de toutes les autres catégories de lien de parenté.

La répartition selon le lien de parenté avec le chef de ménage de l'ensemble² des migrants de retour, quant à elle, fait ressortir que 62,3% sont des chefs de ménage, 22,9% des enfants, et 12,8% des épouses de chefs de ménage. Les autres catégories de liens de parenté avec le chef de ménage sont négligeables.

² Il s'agit ici de l'ensemble des migrant de retour c'est-à-dire de toutes les personnes ayant participé à la migration de retour parmi les membres du ménage du principal acteur de la migration. Autrement dit, les enfants, les conjoints, et autres membres du ménage en plus des principaux acteurs de la migration.

Il faut également noter le fait qu'un pourcentage important de migrants de retour n'avaient pas d'attache familiale en migration, ce qui est peut être un facteur qui facilite le retour. En effet, environ les deux tiers (69,6%) des migrants de retour enquêtés ont vécu la situation de migration seuls, en l'absence du conjoint resté au pays, pourcentage nettement supérieur à la proportion de ceux qui ont fini par faire venir le conjoint et qui est de l'ordre de 25,9%. Il faut souligner que seul 4,6% des migrants de retour avaient un conjoint qui vivait déjà à l'étranger. Les comportements des générations de migrants qui ont émigré récemment sont différents puisqu'ils ont tendance lorsqu'ils sont mariés, à partir avec leur conjoint, en comparaison avec les générations anciennes.

La présence d'immigrés scolarisés aux divers niveaux d'éducation ou de la formation professionnelle est une tendance récente, puisque dans le passé, la quasi-totalité d'entre eux était sans instruction ni formation. En effet, les migrants de retour sont en majorité analphabètes, puisque près des deux tiers (61,3%) sont sans niveau scolaire et 12,4% ont fréquenté juste le niveau préscolaire (coranique). Les personnes ayant acquis un niveau d'instruction primaire approchent de 12,2% alors que 10,6% ont un niveau d'instruction secondaire. La proportion des migrants de retour disposant d'un niveau d'instruction supérieur atteint seulement 3,3%.

Il n'en reste pas moins que l'analphabétisme est élevé même parmi les migrants de retour âgés de moins de 30 ans (23%). Au delà, l'analphabétisme demeure très répandu. Si dans le groupe des 60 ans et plus, l'analphabétisme est le plus net, puisque 75% d'entre eux sont dans ce cas, il n'empêche que les personnes alphabétisées parmi les migrants de retour ont acquis surtout les niveaux primaire et secondaire et se concentrent relativement beaucoup plus au niveau des générations des jeunes.

La maîtrise de la langue du pays d'accueil demeure un outil fondamental pour l'intégration. Une bonne connaissance de cette dernière facilite, en particulier, l'insertion des migrants sur le marché du travail et, par conséquent, pourrait jouer un rôle important dans leur rétention dans le pays de destination. Dans le cadre de l'enquête, les migrants de retour ont été interrogés sur leur connaissance de la langue du pays d'immigration en distinguant trois situations : (i) la "non connaissance du tout", de la langue (ii) la "parler seulement" et enfin, (iii) l'aptitude à la "lire et écrire". Les évaluations obtenues indiquent un isolement linguistique important des migrants de retour enquêtés, puisque près de 27% ne connaissent pas la langue du pays d'accueil, 53,5% arrivent à parler cette langue, et seulement 19,8% savent la lire et l'écrire. Il convient de remarquer que les

migrants issus du milieu urbain manifestent davantage d'aptitude que leurs homologues ruraux à lire et écrire la langue du pays d'accueil.

L'analyse des périodes d'émigration des migrants réinstallés permet de confirmer que la décennie 1960 fût une période charnière dans l'histoire de la migration marocaine principalement à destination de l'Europe, comme en témoigne la proportion importante de migrants de retour qui étaient partis durant cette période, un peu moins de la moitié (44%). Par la suite, au cours de la décennie 1970, le mouvement d'émigration a connu un net ralentissement suite aux mesures restrictives et au « renversement » des politiques migratoires des pays européens traditionnels d'immigration. Ainsi, 17,3% de la population enquêtée ont émigré durant cette période. Près de 14% étaient aussi partis dans les années 1980, avec le redéploiement de l'émigration vers d'autres pays européens du sud et le développement de l'émigration saisonnière et irrégulière.

Notons, toutefois, que les émigrés à l'étranger des années récentes n'ont pas eu tous suffisamment de temps pour atteindre l'âge de la retraite ou la préretraite, et donc de décider d'un retour éventuel. C'est ce qui explique, en partie, les proportions relativement modérées des retours des migrants partis au cours des deux dernières décennies.

Il faut noter aussi qu'environ un quart (25%) des migrants était parti au cours des périodes relativement anciennes dont environ 21% durant la décennie 1950 et une proportion très limitée, de l'ordre de 4% d'émigrés avant 1950.

Par milieu de résidence avant le premier départ, on constate que les immigrés d'origine rurale sont relativement plus nombreux et plus fréquents dans l'émigration ancienne des périodes d'avant 1960, alors que les urbains sont plus concernés par les périodes récentes à partir de 1971, et en particulier, à partir des années 1980.

L'examen de la répartition des migrants de retour observés dans l'enquête selon le pays de destination fait ressortir que près de 89,3% ont vécu en Europe occidentale contre 7,2% dans les pays arabes et 3,5% dans d'autres pays. Pour ceux ayant séjourné en Europe, la majorité des migrants de retour se concentre en France (73%), pays traditionnel « d'accueil ». Les migrants marocains en provenance de l'Italie, pays d'immigration récente, représentent 7,1% des migrants de retour, suivie par ceux de retour de la Hollande (4%), de la Belgique (3,7%). L'Allemagne et l'Espagne n'avaient accueilli qu'une très faible part, soit 1,2% et 0,4%, respectivement.

Selon le milieu de résidence avant le départ, la France, pays d'immigration traditionnelle a exercé une grande attraction sur les migrants de retour partis des campagnes (88% pour le rural contre 61% pour l'urbain). En revanche, l'Italie

ainsi que les pays arabes semblent avoir accueilli des migrants partis essentiellement des villes (11,2% d'origine urbaine contre 2% d'origine rurale et 12,1% contre 1,1% respectivement). Pour les autres pays, les différences observées sont négligeables.

Par région d'enquête, on relève que les migrants de retour de Souss-Massa-Draa avaient séjourné presque exclusivement en France avec 89,2% (84,3% d'origine urbaine contre 90,4% d'origine rurale). La Belgique se place en seconde position, très loin derrière avec 3,6% (4,5% pour les urbains contre 3,4% pour les ruraux). La proximité de ces deux pays avec la Hollande fait que ce dernier pays constitue la troisième destination des migrants de retour issus de la région de Souss-Massa-Draa avec une proportion de 3,1%. Les autres pays de destination ont accueilli une très faible proportion qui n'atteint nulle part 1%.

Les migrants de retour de la région du Grand Casablanca étaient installés, également en grand nombre, en France (59%), mais dans une proportion moindre que ceux de la région de Sous-Massa-Draa. L'Italie, les pays arabes, la Hollande et la Belgique arrivent, par ordre d'importance, successivement après avec des proportions respectives de 12,9%, 12,6%, 4,8%, et 3,9%. L'Espagne, pays d'immigration récente, est en dernier lieu avec une proportion très faible de 0,8%.

L'analyse de la répartition des migrants de retour selon le pays d'accueil et les périodes de départ laisse apparaître la prédominance de la France comme premier pays d'accueil dans le choix des émigrants marocains, particulièrement, pour les périodes d'émigration ancienne, mais elle a perdu l'exclusivité au profit de nouveaux pays d'immigration comme l'Italie, les pays arabes, et les autres pays qui avaient commencé à drainer les migrants marocains en grand nombre à partir de la décennie 1980.

L'enquête confirme les raisons principalement économiques (94,3%) de l'émigration au départ. Les raisons d'ordre familial (2,5%) sont en second lieu, mais très loin derrière, alors que les raisons d'études arrivent en troisième position (1,8%). D'autres causes diverses concernent 1,4% des cas. Parmi les causes économiques de l'émigration, la recherche du travail concerne près de 83% des cas, suivie par l'amélioration des conditions de travail (11,6%), avec une certaine similitude dans les motivations des migrants d'origines urbaine et rurale. Cependant, les natifs de l'urbain enregistrent des proportions plus importantes pour ce qui est des raisons d'études et des raisons familiales, soit respectivement 5,7% et 5,4%.

Les résultats sur la situation dans l'emploi à la veille du retour ont permis de mettre en évidence les deux catégories principales concernées par ce fait : les salariés ayant un emploi stable (35,9%) et les retraités (36,9%). La précarité

socio-économique n'est apparue comme un facteur du retour que pour une petite minorité : seuls 15% se sont déclarés être dans une situation difficile à la veille du retour (salariés menacés de licenciement et chômeurs assistés ou non). La majorité des retours a donc été identifiée comme le fait de personnes insérées professionnellement à la veille du retour.

Au terme de cette lecture du processus du retour, nous pouvons dire que la migration du retour reste largement déterminée par la condition socioprofessionnelle des migrants. La situation de ces derniers du point de vue de l'emploi avant le retour laisse apparaître l'achèvement du parcours professionnel comme un facteur de cessation de l'expatriation. Les raisons avancées par les migrants pour expliquer leur retour viennent renforcer ce constat relatif aux relations retraite/retour au pays d'origine. Néanmoins, plusieurs migrants ont déclaré être dans une situation professionnelle stable avant le retour, et seule une infime partie évoque des difficultés d'insertion professionnelle. Ce double constat (retraite et situation professionnelle stable à la veille du retour) montre que, dans les migrations de retour, la précarité économique ne joue pas un rôle incitateur comme lors des migrations d'expatriation.

Sur le plan familial, l'étude du statut matrimonial des migrants de retour montre que 93,8% d'entre eux étaient mariés. Ce qui s'explique par le fait que leur majorité est âgée de plus de 60 ans. Une faible proportion (2,7%) sont des célibataires, 1,8% sont des veufs et enfin, 1,6% sont des divorcés. Ces données diffèrent selon les groupes d'âge. La proportion des mariés croît avec l'âge, elle passe de 38,5% chez les jeunes de moins de 30 ans pour atteindre plus de 96,6% dans la tranche d'âge des 60 ans et plus.

Par ailleurs, l'enquête confirme le fait que le retour est facilité, également, par la faiblesse des mariages mixtes: la quasi-totalité des migrants de retour étant mariés avec des personnes de nationalité marocaine. En effet, la mixité des mariages qui fait partie de la réalité de la situation migratoire ne semble pas concerner les migrants de retour marocains. La conjointe étant dans la quasi-totalité des cas une compatriote dans une proportion de 96,4% des cas. Seuls 3,6% d'entre eux sont mariés à des personnes d'une autre nationalité dont 2,5% de nationalité d'un pays européen, 0,9% de nationalité algérienne ou tunisienne et 0,2% d'une nationalité autre. Les migrants de retour d'originaire urbaine sont plus nombreux dans ce cas que les migrants de retour d'origine rurale.

En somme, les migrants de retour sont, en grande partie, une catégorie de population d'origine rurale et qui sont partis avec une idée de retour si fortement enracinée qu'ils n'ont pas véritablement investi dans un projet d'installation permanente. Un tel projet suppose de nombreuses conditions parmi lesquelles

faire venir sa famille ou d'en fonder une dans le pays de résidence. En effet, Les migrants de retour qui résidaient en milieu urbain avant le départ sont globalement plus nombreux à avoir fait venir leur conjoint à l'étranger que ceux issus du monde rural, respectivement 37% et 14%.

L'exposé des motifs de ne pas avoir emmené sa famille avec soi fait apparaître la prédominance de deux réponses, à savoir, "le milieu social jugé non convenable pour l'éducation des enfants" et "les conditions de vie jugées difficiles". C'est un indicateur de l'attachement à des valeurs du pays d'origine et au projet de retour inscrit fortement dans le projet de départ. En effet, pour 31,5% des enquêtés, le conjoint devait rester pour s'occuper des enfants et des parents, 24,4% se réfèrent au mode de vie et à la conception de l'éducation du pays d'accueil qu'ils jugent inadaptes pour leurs enfants, 19,6% arguent du fait qu'ils ne peuvent supporter matériellement la vie en famille en pays d'immigration et 13% pensent que les conditions de vie en occident ne sont pas convenables pour leur famille. Ces motivations diffèrent peu selon le milieu de résidence avant le départ

Compte tenu de l'âge, de la culture et du niveau éducatif des personnes concernées, et compte tenu de la thèse qui tend à indiquer qu'une origine similaire des conjoints rend moins difficile la prise de décision du retour, il est possible d'en conclure que la famille n'a pas constitué pour la majorité des migrants un frein pour le retour. Cette conclusion est encore plus valable si l'on tient compte du fait qu'une proportion non négligeable de migrants vivait seule en l'absence de leur famille restée au pays.

Trois raisons prédominent dans les explications données par les migrants de retour qui ont fait venir leur famille. Par ordre d'importance, la première est relative à la difficulté affective de vivre séparés (47,6%). La seconde raison importante invoquée par 18,3% d'entre eux est qu'ils avaient besoin du conjoint pour s'occuper de la maison. La troisième considère que cela est mieux pour les enfants (17,6%).

Dans le cadre de l'enquête des questions ont été posées sur le retour ou non du conjoint, sur le consentement du migrant et sur les raisons motivant le non retour du conjoint. D'une manière générale, les données permettent de constater que 72% n'ont pas eu de conjoint à l'étranger. Sur les 28% qui en avaient, 21% affirment que leur conjoint est également rentré. Pour le reste (6,6%), le conjoint n'est pas retourné au Maroc. Selon le milieu de résidence, les urbains qui étaient plus nombreux que les ruraux à avoir fait venir leur famille vivre avec eux, sont aussi les plus touchés par le non retour des conjoints (8,1% contre 2% respectivement). Pour l'ensemble de ceux qui sont dans cette situation de non

retour du conjoint, la décision du non retour s'est faite pour 35,8% des cas en l'absence du consentement du migrant de retour.

Dans 35% des cas, les migrants de retour concernés par le non retour du conjoint avancent comme raison d'entrée au Maroc sans leur conjoint "le refus du conjoint de rentrer", ce qui montre un certain attachement du conjoint au pays d'accueil. Le non retour des conjoints pour raison de « scolarisation des enfants » vient en second lieu avec 18%. Le «travail du conjoint» se place en troisième position avec 12,8% des cas. Il y a lieu aussi de souligner l'importance des « autres raisons» qui concernent 34% des migrants de retour.

Globalement, près des trois quarts des migrants de retour, soit 72,7%, n'avaient pas d'enfants à l'étranger (65,7% en milieu urbain contre 95% en milieu rural). Parmi les 27,3% des migrants de retour ayant eu leurs enfants avec eux dans le pays d'accueil, 10,7% affirment que tous leurs enfants sont rentrés au Maroc contre 16,6% qui ont déclaré l'inverse. On note une différence très significative selon le milieu de résidence. Le retour des enfants dans ce cas ayant été plus favorable pour ceux qui résident en milieu rural où seuls 2,9% n'ont pas accompagné leurs enfants contre 20,9% pour les urbains.

L'enquête s'est intéressée également aux migrants de retour dont les enfants ne sont pas tous retournés au Maroc. En les répartissant selon le nombre de garçons et de filles restés dans le pays d'accueil, on constate que la plupart, soit 72,5% ont laissé entre 1 et 3 garçons et un peu moins des deux tiers (63,6%) ont laissé entre 1 et 3 filles à l'étranger. Près du tiers (32%) des migrants de retour ont 1 enfant (garçon ou fille) qui est resté à l'étranger, suivis par ceux qui ont deux enfants (24% pour les garçons et 19,7% pour les filles), et trois enfants (16,7% pour les garçons et 12,3% pour les filles). Enfin, viennent ensuite les migrants de retour ayant laissé quatre enfants à l'étranger avec 13,7% pour les garçons et 8,3% pour les filles.

En général, les enquêtés attribuent le non retour des enfants à des raisons socialement acceptables comme les études, le travail et le mariage. Ces raisons sont avancées à proportions quasi-égales pour les filles et pour les garçons. Les raisons qui évoquent des situations de conflits avec les enfants ou tout simplement de non adhésion au projet de retour restent très peu citées.

Pour ce qui est des difficultés au retour des enfants, la majeure partie des migrants, soit 6 migrants sur 10, dit que les enfants n'ont pas eu de problèmes. Les enquêtés qui parlent de problèmes rencontrés par les enfants évoquent principalement la scolarisation (19,6%) et les problèmes de langue (6,5%).

Les données collectées sur le type d'activité actuelle des migrants réinstallés au Maroc montrent que la majorité d'entre eux sont des retraités ou propriétaires. En effet, la proportion des inactifs est d'environ 70,6% dont 66,6% sont des retraités ou propriétaires. La vieillesse de ces migrants de retour et le fait d'être retraités ou préretraités n'empêchent pas une bonne partie d'entre eux de continuer à exercer une activité économique. Les actifs, malgré le fait qu'ils ne dépassent pas la proportion de 30% (dont 23% sont des actifs occupés et 6,5% des chômeurs), représentent un fait important.

Par milieu de résidence, les migrants de retour réinstallés en ville sont plus actifs que leurs homologues qui habitent la campagne (34,4% contre 13% respectivement). Ils sont aussi les plus touchés par le chômage (7,6% contre 2,8%). La proportion relativement basse du chômage des migrants ruraux s'explique, en partie, par le fait que l'exode rural transfère la majeure partie des chômeurs des campagnes vers les villes et, en partie, par la nature de l'emploi rural, saisonnier et à temps partiel.

Une question a été posée aux migrants de retour sur leur intention de migrer de nouveau à l'étranger. La réponse par l'affirmative concerne 18,4% de l'ensemble des migrants de retour contre 81,6% qui n'envisagent pas de ré-émigrer. Quand on examine l'intention de migrer de nouveau selon l'existence des enfants et/ou du conjoint à l'étranger on s'aperçoit que la proportion des migrants ayant l'intention de ré-émigrer est, d'une façon inattendue, largement majoritaire dans le cas où il n'y a ni conjoint ni enfants à l'étranger avec 71,7%, suivi par ceux dont les enfants se trouvent seuls à l'étranger avec 13%, ensuite, ceux dont les conjoints et les enfants vivent à l'étranger. Les migrants de retour dont le conjoint vit seul à l'étranger se placent curieusement en dernière position avec 4%.

Le parcours migratoire des migrants de retour

Le migrant, en général, et le migrant de retour, en particulier, sont des acteurs dans la restructuration de l'espace national. Leur mobilité, que ce soit avant le départ à l'étranger ou après le retour, stimulée par les capitaux transférés, peut engendrer le peuplement de certaines zones d'habitation dynamisées par la construction d'un logement, accompagnée ou suivie par la création d'activités plus ou moins créatrices d'emploi. La réalisation de ces derniers objectifs constitue des facteurs susceptibles d'offrir les conditions d'une forme d'insertion correcte pour le migrant. De ce fait, chaque déplacement a un sens et peut avoir des effets sur l'espace d'installation.

A cet égard, l'enquête a révélé qu'en moyenne, chaque migrant a effectué trois changements de résidence durant son itinéraire migratoire. Environ deux cinquième (43%) n'ont effectué que deux déplacements, soit une sorte de va-et-vient entre le lieu de naissance au Maroc et une seule localité dans le pays «d'accueil», et presque un tiers (31%) a effectué trois déplacements. Les autres, soit un peu plus que le quart, se sont déplacés au moins quatre fois. Les migrants du milieu rural ont une plus faible propension à la mobilité que les migrants qui se sont établis en milieu urbain. Ce constat est valable, mais dans une moindre mesure pour Souss-Massa-Drâa comparée au Grand Casablanca.

L'émigration à l'étranger se fait généralement d'une façon directe sans étape transitoire. Pour deux tiers des migrants de retour, le premier changement de résidence coïncide avec leur première émigration à l'étranger. Les migrants qui composent le tiers restant ont, par contre, effectué au moins un déplacement à l'intérieur du Maroc avant d'aller s'établir à l'étranger. Toutefois, les migrants de retour des deux régions n'affichent pas le même schéma primo-migratoire.

En revanche, la quasi-totalité des migrants de retour qui sont nés en milieu rural et qui ont effectué une mobilité interne avant émigration à l'étranger, soit 98% se sont établis en milieu urbain avant leur départ à l'étranger.

Ceci étant, entre la naissance et la date de l'enquête, la mobilité des migrants de retour s'est accentuée de la campagne vers la ville : un peu plus des deux tiers des natifs des campagnes se sont établis dans les villes et presque tous les natifs du milieu urbain y sont retournés à la date de l'enquête.

A l'échelle des provinces et préfectures, l'agglomération d'Agadir est un pôle important d'attraction des migrants de retour : 52% proviennent d'autres provinces avoisinantes qu'elles appartiennent à la même région ou pas. Au Grand-Casablanca, ce sont les préfectures périphériques avec leur possibilité d'extension du périmètre urbain et leur prédisposition à accueillir de nouveaux arrivants qui sont les plus attractives.

Les migrants de retour du Grand-Casablanca se démarquent nettement par la diversité de leurs pays d'accueil. Toutes les grandes destinations connues des émigrés marocains sont plus ou moins présentes de 59% en France à 2% en Amériques en passant par 26% dans d'autres pays d'Europe, 7% au Maghreb et 5% dans d'autres pays arabes. Dans le Souss-Massa-Drâa, il en est tout autrement puisque 91% d'entre eux résidaient en France. Ceci s'explique, en partie, par le fait que les premiers contingents de migrants dans cette région étaient recrutés massivement de leurs douars pour aller travailler en France.

Des conditions de réinsertion globalement correctes.

L'enquête a bien exploré la diversité des profils des migrants de retour dans les deux zones de l'enquête, leur trajectoire et les modalités de leur réinsertion. Elle a également souligné les capacités d'adaptation notamment dans le monde rural.

La réinstallation des migrants de retour au Maroc semble globalement se dérouler dans de bonnes conditions et sans aucune assistance quelconque. La majorité des enquêtés affirme ne pas avoir rencontré de difficultés de réinstallation après le retour. Les données de l'enquête montrent que 7 migrants sur 10 estiment ne pas avoir rencontré de difficultés lors du retour. Ce constat varie significativement suivant le milieu de résidence du migrant lors de son retour au pays d'origine. Les déclarations niant toute difficulté au retour sont plus importantes dans le milieu rural : 85% contre 66% pour l'urbain. Le rural semble ainsi plus propice à une bonne réinsertion des migrants de retour. Les enquêtés qui affirment avoir rencontré des difficultés évoquent principalement les «tracasseries administratives», le faible revenu du travail local et le niveau sanitaire et médical non satisfaisant.

Dans l'ensemble, la quasi-totalité des migrants affirment n'avoir bénéficié d'aucune assistance dans le pays d'origine lors du retour. L'administration, les collectivités locales et le cercle familial et des amis sont cités comme auteurs de l'aide dans des proportions insignifiantes.

Les conditions de logement des migrants et les appréciations relatives au niveau de vie actuel par comparaison à celui de la phase d'expatriation sont jugées positivement. Comparé au niveau de vie mené en immigration, les migrants admettent majoritairement qu'ils vivent mieux depuis leur retour au pays (66,1%). Seule une proportion d'environ 18% estime vivre moins bien qu'avant le retour au pays. Les migrants de retour résidant dans le rural se montrent plus satisfaits que ceux de l'urbain de leur niveau de vie actuel puisque seulement 6,5% estiment vivre moins bien contre 21,8% respectivement.

La perspective familiale semble jouer dans certains cas pour expliquer ces perceptions. Il semble, en effet, que les migrants dont les enfants sont revenus au Maroc perçoivent plus que les autres catégories d'enquêtés (notamment ceux n'ayant jamais eu d'enfants à l'étranger ou dont les enfants sont restés à l'étranger) leur niveau de vie actuel comme étant un « peu » ou « beaucoup » moins bien que celui vécu en dehors du pays.

Le mode de perception du niveau de vie actuel du migrant est marqué par la durée d'expatriation. L'enquête permet de dire que plus la durée d'expatriation est longue, plus l'immigré de retour tend à qualifier positivement son niveau de vie

actuel par comparaison à celui de la période d'immigration. Le pourcentage des enquêtés ayant développé ce point de vue croît suivant les classes de « durée d'expatriation » pour atteindre le taux de 70% chez les enquêtés ayant séjourné 31 ans et plus à l'étranger contre 59% chez ceux ayant séjourné 5 à 10 ans.

Enfin, l'une des conclusions de l'enquête confirme la permanence de la mobilité de certains migrants de retour qui continuent à maintenir des allers retours entre pays d'origine et ancien pays d'immigration, mouvement qui concerne environ la moitié des migrants de retour de l'échantillon. Parmi ces derniers, une grande partie déclare avoir effectué 5 retours ou plus. Ce résultat indique combien important le maintien des relations du migrant avec le pays d'immigration.

En effet, parmi les principaux motifs de ces retours périodiques dans le pays d'immigration figurent des raisons d'ordre administratif comme le renouvellement de certains documents, les pensions de retraite et les visites de la famille. Cette dernière raison concerne 33,9% des derniers retours effectués. Quant au mobile « renouvellement des papiers », il représente une proportion de 17,8% de ces retours. Les retours à finalité « non administrative » qui reflètent des relations sociales nouées dans le pays d'immigration, comme les visites familiales représentent environ 19% de l'ensemble. Enfin, 11,2% des migrants retournent dans le pays d'immigration pour des raisons médicales.

Un impact économique limité

Bien que les migrants de retour soient souvent des retraités, méthodologiquement, l'étude a évité l'écueil fréquent qui consiste à omettre d'envisager l'intérêt économique du retour de retraités. Au contraire, elle a cherché, indépendamment du statut et indépendamment de l'âge, à comprendre ce que cette migration peut apporter, y compris sur le plan économique.

L'hypothèse sous-jacente à l'étude est la suivante : le migrant de retour, est censé avoir acquis durant la période d'immigration, une expérience, de nouvelles compétences, de nouvelles valeurs, une nouvelle vision familiale, sociale et professionnelle, toutes qualités susceptibles d'être mises au service du pays à son retour pour réaliser des projets de développement, au niveau de la ville d'installation, de la région ou du douar et du quartier. C'est là un aspect de la volonté de comprendre la contribution des migrants dans le développement non seulement en fonction des conditions et facteurs qui ont motivé le retour mais aussi de la volonté des migrants de retour de se définir comme des citoyens comme le souligne le chapitre relatif à l'insertion sociale.

L'objectif était de questionner les modes de participation des migrants de retour au développement de leur société d'origine ainsi que les facilités et les contraintes de leur insertion sociale.

Avaient-ils préparé leur départ, notamment en ayant constitué une épargne, acheté une maison, déjà engagé des contacts...?

L'enquête, qui a cherché à tester la réalité de ce phénomène en cherchant à évaluer dans quelle mesure les migrants deviennent des acteurs économiques et des acteurs sociaux et participent au développement local, aux associations, a permis de constater que la contribution au développement local est relativement plus importante que la participation économique qui est faible. Elle a aussi permis de constater le faible nombre de migrants qui disposent des compétences et des moyens financiers nécessaires à la réalisation de projets de développement au Maroc.

L'étude a signalé les secteurs investis, les obstacles rencontrés, les limites des actions entreprises qui, outre les investissements dans le secteur immobilier, se concentrent sur des activités peu productives ou sur des activités à faible rendement.

Le fait que 26,9% des migrants de retour aient réalisé au moins un investissement au Maroc dénote une tendance intéressante à vouloir investir. Cette tendance est toutefois contrebalancée par la faiblesse des investissements et par la recherche d'une localisation qui est peu économique : en effet, pour 46% des projets, c'est la proximité de la famille et pour 28%, c'est la disponibilité d'un terrain ou un logement familial. Près de un sur cinq (18,5%) ont une localisation économique qui explique la localisation de l'investissement.

S'agissant de l'apport économique des migrants de retour l'enquête souligne la part importante prise par les activités tertiaires qui concernait 72,4% du total des projets d'investissement, suivie par les activités secondaires (15,2%) et primaires (12,4%). Par secteur d'activité et par ordre d'importance les projets concernent : le commerce (39,1%), les services (27,7%), l'agriculture (13,5%), l'industrie et l'artisanat (9,2%), les BTP (5,8%), le transport et communication (4,3%) et autres (1,5%).

Les montants investis sont également modestes : près de 60% sont d'un montant qui ne dépasse pas 200.000 dirhams; 15% sont d'un montant unitaire compris entre 200 000 et 500.000 dirhams; près de 15% sont d'un montant unitaire se situant entre 500.000 et 1 million de dirhams et moins de 10% dépassent le million de dirhams.

Les limites de ces investissements s'expliquent par les modalités de financement qui relèvent en majorité (près de 86% des projets) de l'auto-financement, le reste se répartit entre 9% en crédits bancaires et 5% en prêts auprès de personnes et autres sources informelles.

Concernant le statut juridique des projets d'investissement, celui d'indépendant domine : plus des trois quarts des projets des migrants de retour (76,8%), 16,3% sont des affaires « familiales ». Seuls près de 7% sont sous forme de société.

Il s'agit généralement de très petits projets qui créent peu d'emplois : près de 12% ne créent pas d'emplois et plus de neuf-dixième des projets (91,2%) créent moins de dix emplois. 3,8% créent 10 à 19 emplois, 3,1% créent entre 20 à 49 emplois, et 1,9% seulement, 50 emplois et plus.

L'ensemble de ces constats convergent vers la conclusion relative à la faiblesse du potentiel d'investissement propre au migrant, laquelle est expliquée d'abord par l'insuffisance de capitaux. En effet, les migrants de retour qui n'ont pas monté de projets avancent comme raison principale l'insuffisance de capitaux (59%). Cette raison ne permet pas de comprendre les limites de la contribution économique du migrant de retour: il faut y ajouter les contraintes de toutes sortes rencontrées tout le long du parcours d'investissement. Car, même lorsque le migrant de retour manifeste le désir d'investir et qu'il entreprend de le faire, l'abandon est un risque relativement fréquent qui est expliqué essentiellement par les contraintes administratives rencontrées (34%), suivie de loin par les problèmes de confiance (13%), l'insuffisance des capitaux (10%) ou du marché (9%), la concurrence trop vive (8%) et d'autres raisons.

L'étude a également tenté d'évaluer l'impact de la contribution des migrants de retour sur le développement local à un niveau économique et à un niveau social. Les migrants contribuent à l'amélioration des structures culturelles par conviction religieuse et à certains équipements destinés à la collectivité comme les routes, les puits ou encore les fontaines d'eau et l'électricité par devoir de solidarité.

A cet égard, quelques hypothèses méritent d'être explorées :

- Les migrants de retour enquêtés, ne possèdent pas une aptitude suffisante pour entreprendre et ne sont pas enclins à investir.

- La faiblesse du mouvement de retour tend à accréditer la thèse que l'économie marocaine n'a pas les capacités d'offrir aux migrants des opportunités suffisantes pour les inciter à être plus dynamiques.

- Concernant ceux qui n'ont pas investi, outre les obstacles, existe la possibilité non explorée dans l'étude qu'ils destinent une partie des retraites, qu'elles soient versées à l'étranger ou au Maroc, par exemple pour d'autres raisons, comme entretenir les enfants restés à l'étranger ou par précaution. L'usage qui est fait des retraites est important à considérer.

En somme, il faut noter que les résultats de l'étude ne permettent pas d'accréditer l'idée d'une migration de retour de personnes pouvant véritablement contribuer au développement et à la croissance économique du Maroc.

Cette analyse a offert l'opportunité aux migrants d'exprimer une partie de leurs perceptions des mécanismes mis en place pour leur réinsertion économique, et sociale. Par ailleurs, elle a permis de pointer l'existence ou l'absence de dispositifs mis en place par les pouvoirs publics pour réussir la réintégration des migrants de retour.

Au-delà du constat empirique, le fait qu'ils investissent peu devrait être davantage questionné en établissant des liaisons avec le modèle de développement marocain : les contraintes économiques et sociales observées ne sont pas caractéristiques de la seule migration de retour. Cette observation n'exclut pas la nécessité d'encourager de manière spécifique les migrants de retour pour que le pays profite de leur expérience, de leur savoir-faire et de leurs capacités financières d'investissement.

Les difficultés et les défaillances économiques du Maroc ont déterminé en grande partie la structure et la dynamique migratoires. La réinsertion ne peut être comprise que dans ce contexte. Aujourd'hui des mesures sont utiles pour renverser la tendance et créer une dynamique nouvelle.

En conclusion, cette enquête sur les migrants de retour a permis d'apporter un éclairage particulier sur le potentiel que pourrait représenter cette catégorie de migrants qui ont acquis, grâce à l'expérience en migration un certain nombre de réflexes issus d'un système dynamique et qui fonctionne sur la base de règles précises. Elle a aussi mis en exergue l'appréciation positive des conditions de vie. Elle a enfin mis en évidence aussi les difficultés rencontrées par les migrants et les défaillances du système.